

Pêche électrique: l'Union européenne coupe le courant en juillet 2021

Le 14 février 2019 par Stéphanie Senet



Une centaine de chalutiers à perche électrique opèrent aujourd'hui dans le sud de la mer du Nord

A la surprise générale, les institutions de l'UE sont tombées d'accord, le 13 février, pour interdire totalement la pêche électrique à partir du 1^{er} juillet 2021 dans toutes les eaux européennes.

Clap de fin pour les licences dérogatoires. Déjà interdite sur le principe par un

règlement européen du 30 mars 1998, la pêche électrique le sera totalement à partir du 1^{er} juillet 2021. Dans toutes les eaux européennes et pour tous les pêcheurs de l'UE. *Exit* donc les dérogations accordées par un règlement de 2007, qui autorisait cette pratique «à titre expérimental» à hauteur de 5% de la flotte de chalutiers à perche de chaque Etat membre. Une brèche dans laquelle se sont engouffrés les Pays-Bas surtout (84 navires) mais aussi quelques chalutiers allemands (un bateau pêchant la crevette et 6 bateaux à capitaux néerlandais pêchant la sole), écossais (sous capitaux néerlandais) et belges. Tous opèrent dans le sud de la mer du Nord.

La pêche électrique consiste à envoyer des décharges dans les sédiments pour y capturer plus facilement les poissons plats. Cette pratique génère de nombreux dommages à la faune marine: l'électrocution provoquant brûlures, ecchymoses et déformations du squelette. Faute d'étude, son impact global sur les écosystèmes marins reste méconnu.

DEUX ANS DE LUTTE

Cette activité est aussi fortement subventionnée, comme l'a démontré Bloom, qui milite pour son interdiction depuis 2017. «*Il nous aura fallu plus de deux ans de campagne, deux plaintes officielles à la Commission européenne, une demande d'ouverture d'enquête pour fraude, une saisine de la médiatrice européenne et des centaines de rendez-vous avec les représentants des Etats membres et des parlementaires à Bruxelles pour obtenir cette interdiction totale*», souligne Matthieu Colléter, responsable des relations institutionnelles de l'ONG.

PÉRIODE TRANSITOIRE

Petite déception: l'ONG prônait une interdiction au 31 juillet 2019. Les professionnels néerlandais bénéficient d'une période transitoire d'environ deux ans pour reconverter leurs navires. Pendant cette période, l'accord trouvé en trilogie prévoit que tout Etat membre peut devancer l'appel et interdire ou restreindre lui-même toute activité de chalutier électrique dans ses eaux territoriales. Le ministre français de la pêche Didier Guillaume y semble favorable. Dans un communiqué publié ce 14 février, il affirme que *«le nouveau texte permet une interdiction immédiate de la pêche électrique dans les eaux sous souveraineté française»*. *«Cette mesure permettrait d'arrêter immédiatement les navires néerlandais qui opèrent dans les eaux territoriales françaises, principalement au large de Dunkerque»*, précise Matthieu Colléter. Ce qui ne serait pas pour déplaire aux pêcheurs français. Les chalutiers néerlandais pêchant aussi dans les eaux territoriales belges et britanniques, ces gouvernements devraient se prononcer rapidement.

VICTOIRE SURPRISE

C'est en tout cas une victoire inattendue pour les associations de protection des océans. Si le Parlement européen s'était dit favorable à une interdiction totale, sans dérogations, en janvier 2018, la Commission européenne souhaitait étendre les exemptions. Une position d'ailleurs contraire à l'avis, émis dès 2006, par son conseil scientifique, technique et économique de la pêche (STECF). Ces experts soulignaient déjà le risque de surmortalité des espèces ciblées et non ciblées.

De son côté, le Conseil européen nageait jusqu'à présent en eaux troubles...

Pendant ce dernier trilogie, les Pays-Bas ont logiquement réitéré leur ferme opposition à toute interdiction totale. Les Allemands et les Britanniques se sont

abstenus ^[1]. Les autres Etats membres étaient favorables à une interdiction au 1^{er} juillet 2021. *«En réalité, les 25 pays restants se moquaient un peu du débat sur la pêche électrique. Ils voulaient surtout que ce règlement technique, qui précise aussi la taille des maillages et les prises accessoires, soit adopté le plus vite possible»*, relativise Matthieu Colléter. Ce texte doit encore être formellement validé en session plénière du Parlement européen, au plus tard à la mi-avril.

[1] Brexit oblige, les Britanniques pratiquent actuellement une politique d'abstention généralisée à tous les débats